

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEBRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : DELOM Florence représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 novembre 2024

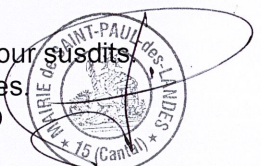
Délibération n°2024-068 – Décision modificative n°1 – Budget principal 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – Opération 15 VOIRIE		6 000 €		
D 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000 €			
D 2188 – Autres immobilisations corporelles	2 500 €			
D 21578 - Autre matériel technique	2 500 €			
D 2313 – Constructions – Opération 30 ILOT OUSTALNIOL		95 000 €		
D 2313 – Constructions Opération 13 BATIMENTS COMMUNAUX	30 960 €			
R 1345 - Amendes de radars automatiques et amendes de police – Opération 15 VOIRIE				2 200 €
R 1321 –État et établissements nationaux – Opération 30 ILOT OUSTALNIOL				61 840 €
TOTAL DES CREDITS	36 960 €	101 000 €		64 040 €
Soit une augmentation de		64 040 €		64 040 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jours susdits.
Au registre sont les signatures
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER